

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 004-677/17/CT

■ Approbation d'une convention avec le Grand Port Maritime de Marseille - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Création, revalorisation et affectation des opérations d'investissement correspondantes

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15555/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé lors de la séance de son Conseil du 17 octobre 2016, d'être un acteur essentiel du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), signé entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 29 mai 2015. Instrument majeur de la planification des investissements structurants, le Contrat de Plan 2015-2020 fixe le cap de l'action de l'Etat et de la Région pour les six ans à venir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en synergie avec les partenaires locaux. L'engagement financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève globalement à 111,66 millions d'euros au titre d'une « convention spécifique » d'application du CPER.

Cette convention spécifique doit désormais être déclinée, en ce qui concerne le volet portuaire des engagements de la Métropole, par une contractualisation directe avec le Grand Port Maritime de Marseille Fos.

La convention spécifique avait identifié précisément l'ensemble des opérations sur lesquelles la Métropole est désormais engagée et les montants associés, aux côtés des autres partenaires du CPER.

Ces opérations touchent à la fois aux bassins Est du Port et aux bassins Ouest, respectivement pour 7,75 millions d'euros à l'Est et 7,8 millions d'euros à l'Ouest et concernent donc les Conseils de Territoire Marseille Provence et Istres Ouest Provence. L'effort de la Métropole porte donc au total sur un montant de 15,55 millions d'euros dans la convention spécifique.

Du côté des Bassins Est, deux opérations sont traitées à part. Il s'agit de l'élargissement de la Passe Nord et de la reconfiguration de la Porte 4.

L'élargissement de la Passe Nord est une opération traitée hors CPER. Une convention particulière a déjà été votée en 2016 avec une autorisation de programme correspondante (N°2016103000 – « Etudes et travaux de la passe Nord »). Cette AP est de 2 452 500 euros, avec des crédits de paiement entièrement positionnés sur 2017. La convention est signée, le GPMM appellera dans quelque temps les fonds, soldant l'opération cette année comme prévu.

S'agissant de la Porte 4, dans le cadre du nouveau terminal international du Cap Janet et qui fait partie du CPER pour un montant de 4 millions d'euros, une convention spécifique a été adoptée en 2016 par la Métropole et ses partenaires. En effet, la Métropole est directement maître d'ouvrage d'une partie de cet investissement, ce qui nécessitait un montage spécifique.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Premier Port français et 5ème port européen, le GPMM est un des grands éléments structurants de notre système métropolitain, de son attractivité, de son économie, de sa conformation particulière et même de son identité propre.

Avec la mise en place de la Métropole, celle-ci est désormais représentée par un siège au sein du Conseil de Surveillance du Port, même si cette représentation pourrait, devrait même, être plus importante, comme cela se pratique ailleurs en Europe. La Métropole a désormais vocation à prendre toute sa place dans la gouvernance portuaire et comme partenaire du Grand Port.

La Métropole a donc décidé, au travers du CPER, d'accompagner le Grand Port sur plusieurs grands dossiers d'investissements, correspondant aussi à ses propres préoccupations pour son territoire.

Il y a d'abord la compétitivité du Port de Marseille-Fos dans son hinterland, qui doit être résolument conforté et étendu, sujet sur lequel les ports français ont pris du retard par rapport à leurs concurrents et objet des efforts principaux à déployer. Ceci passe notamment par le renforcement des dessertes ferrées des terminaux portuaires. Les activités marchandises sont en effet le principal moteur du Port et l'effort est d'autant plus nécessaire avec l'érosion de la « rente pétrolière » du côté des Bassins Ouest.

La Métropole s'engage donc sur l'amélioration de la desserte portuaire des Bassins Ouest, et sur la modernisation de la Darse 2, spécialement au travers du projet dit « rotule ». La darse est actuellement coupée en deux, entre Seayard et PortSynergy, par un espace de 240m qui sera comblé et construit. La réalisation de cette jonction, avec un tel linéaire de quai de 2,6 km, fera de Fos 2XL un des plus importants terminaux conteneurs d'Europe. Différents investissements sont aussi prévus pour améliorer la desserte ferroviaire des Bassins Ouest.

Dans les Bassins Est, la Métropole s'engage sur le terminal conteneurs de Mourepiane. Il s'agit de moderniser et agrandir le faisceau ferroviaire pour développer dans un premier temps les trafics portuaires.

Dans un deuxième temps, les trafics maritimes et terrestres seront regroupés sur le même site, ce qui consolidera la fermeture du terminal terrestre obsolète du Canet, dont la disparition est programmée pour la réalisation de l'opération Euroméditerranée.

Toujours dans les Bassins Est, un autre grand dossier majeur pour l'avenir concerne le profond réaménagement des terminaux passagers à la Joliette et au Cap Janet, avec le regroupement des trafics internationaux au Cap Janet et de la Corse à la Joliette. Ce dossier, qui touche aussi directement à la relation « Ville-Port » à Marseille, comprend l'amélioration des accès à la Porte 4 pour le nouveau terminal international du Cap Janet.

Enfin, s'agissant du développement économique, le projet de plateforme industrielle et d'innovation sur le site de Caban Tonkin «PIICTO», avec son incubateur d'entreprises « Innovex », dédié à la transition énergétique, positionne la ZIP de Fos et la Métropole en leader de la filière hydrogène, avec les retombées futures qu'on peut espérer.

Toutes ces opérations sont détaillées dans la convention soumise au vote du Conseil de la Métropole et ci-annexé, qui reprend les engagements contractés au travers de la convention spécifique d'application du CPER.

Parallèlement à l'adoption de cette convention, il est nécessaire de créer ou modifier plusieurs autorisations de programme. Ces opérations concernent à la fois les Bassins Ouest et Est du Grand Port et donc les territoires de Marseille Provence et d'Istres Ouest Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt majeur du Grand Port Maritime pour le Territoire de Marseille Provence.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire de Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence relatif à l'approbation d'une convention avec le Grand Port Maritime de Marseille – Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, approbation de création, revalorisations et affectation des opérations d'investissement correspondantes.

Présents	112
Représentés	28
Voix Pour	104
Voix Contre	0
Abstentions	36

Adoptée

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU -
Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard
MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Jocelyne TRANI -Nadia
BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU
- Vincent COULOMB - Josette FURACE - Samia GHALI - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo
HOVSEPIAN - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE
- Nathalie PIGAMO - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ - Éric SCOTTO - Nouriati DJAMBAE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC